



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

N° Spécial

04 Juillet 2022

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCPAT du 04 juillet 2022

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL	Page
DCPPAT N° 2022-80	30.06.2022	Arrêté modifiant l'arrêté DCPAT n°2022-01 en date du 10 janvier 2022 portant nomination des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)	3

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Arrêté DCPAT n° 2022- 80 en date du 30 juin 2022 modifiant l'arrêté DCPAT n°2022-01 en date du 10 janvier 2022 portant nomination des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)

**Le Préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 1416-1, R 1416-1 à R 1416-6 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 133-1 à R 133-15 ;

Vu le décret n° 2006- 665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret n°2011-833 du 12 juillet 2011 fixant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques de l'environnement et de développement durable ;

Vu le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de monsieur Laurent Hottiaux en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;

VU le décret du 15 avril 2022 portant nomination de monsieur Pascal Gauci, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté PCI n°2022-041 en date du 2 mai 2022 portant délégation de signature à monsieur Pascal Gauci, secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté DCPAT n°2022-01 en date du 10 janvier 2022 portant nomination des membres du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;

Vu le courriel en date du 23 juin 2022 de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris indiquant que le commandant Fabrice Diquellou remplace le lieutenant-colonel Stéphane Durand ;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer le lieutenant-colonel Stéphane Durand ;

Sur proposition de monsieur le secrétaire général,

ARRETE

Article 1^{er} :

L'article 2 de l'arrêté préfectoral DCPAT n°2022-01 du 10 janvier 2022, fixant la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques présidé par le préfet ou son représentant, est modifié comme suit :

(...)

«Trois représentants d'experts ayant leur activité dans les domaines de compétence de la commission :

- **le commandant Fabrice Diquellou, représentant le général, commandant la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ;**
- Monsieur Ezzedine Taleb, en tant que représentant du directeur de l'agence départementale pour l'information sur le logement ;
- Madame Huybrecht Jocelyne, ingénieur en hygiène et sécurité, en tant que représentante du directeur de la caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France.

Article 2 :

Le reste de l'arrêté DCPAT n°2022-01 du 10 janvier 2022 demeure inchangé.

Article 3 :

Les mandats des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques sont valables **jusqu'au 9 janvier 2025**. Ils sont renouvelables.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Signé

Pascal Gauci

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>